

**LIVRET
D'INFORMATION
DES ALTERNATIVES
À LA CONDUITE EN
NOUVELLE-AQUITAINE**



Votre médecin vous a remis une information sur la législation en vigueur concernant la conduite.

Il existe des solutions et des alternatives à la conduite, en fonction de votre lieu de domicile et du motif de votre déplacement. Ces solutions vous permettront de conserver votre mobilité le plus longtemps possible.



MOBIBUS

Le service Mobibus, en complément du réseau TBM, participe quotidiennement à faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite sur Bordeaux Métropole.

Mobibus, [service de transport collectif à la demande, dessert les 28 communes de Bordeaux Métropole](#) 364 jours par an (sauf le 1^{er} mai) de 5h à 1h.

Chaque trajet est au tarif unique de 1,80€ ou 3€ selon l'offre choisie.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les personnes avec une carte mobilité inclusion mention invalidité (CMI). Pour l'obtenir, vous devez vous adresser à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et fournir les justificatifs nécessaires.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'INSCRIPTION ?

Par mail : mobibus@keolis.com

Par téléphone : 05 56 166 166

Une fois votre dossier rempli, envoyez le :

Par mail : mobibus@keolis.com

Par courrier : MOBIBUS - 12 boulevard Antoine Gautier, 33082 Bordeaux Cedex

LES OFFRES :

Elles ont pour rôle de prévenir, évaluer et prendre en charge les troubles :

L'offre MOBI'DOM à 3€ le trajet

Le conducteur vous accompagne et vous prend en charge à l'intérieur du lieu de départ et vous dépose à l'intérieur du lieu de destination.

L'offre MOBI'TROTTOIR à 1,80€ le trajet

Si vous n'avez pas besoin que le conducteur vienne vous chercher en intérieur, vous pouvez choisir la prise en charge "au trottoir" et l'indiquer au moment de la réservation. La prise en charge ET la dépose seront assurées sur le trottoir à l'extérieur de l'adresse indiquée.

L'offre MOBI'GUIDE (prix d'un ticket classique)

Pour les personnes qui sont en capacité de se déplacer sur le réseau TBM. Un accompagnant professionnel assurera avec vous le trajet de trottoir à trottoir en prenant le bus ou le tram. Vous n'aurez qu'à valider votre ticket ou abonnement en prenant le réseau.

TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le transport à la demande dans les territoires (en taxi, minibus, car...) est organisé par la Région et les communautés de communes. Ce service, sur réservation, facilite les déplacements des personnes non motorisées ou à mobilité réduite. Il vous permet de vous rendre, de porte à porte, vers des centres d'intérêt de proximité (centres bourgs, équipements publics, zones commerciales, rendez-vous médicaux...).

POUR QUI ?

Personnes à mobilité réduite, personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie, personnes sans autonomie de déplacement, en insertion professionnelle ou en situation de précarité.

COMMENT Y ACCÉDER ?

En fonction de votre secteur de déplacement, vous pouvez réserver votre transport à la demande en ligne (après inscription et ouverture de votre compte en ligne) sur la plateforme de réservation ou en téléchargeant l'application. L'application et la plateforme sont accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pour organiser votre déplacement tranquillement chez vous.

Vous pouvez également réserver votre transport à la demande **par téléphone au 0970 870 870** (appel non surtaxé) au plus tard la veille de votre départ avant 17h (le vendredi 17h pour le samedi et le lundi). Le service est joignable du lundi au samedi de 8h à 19h.



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Tarifs tout public (depuis le 1^{er} janvier 2022) :

- Ticket unitaire (valable 2 heures) : 2,30 €
- Ticket aller-retour (valable dans la journée) : 4,10 €
- Carnet 10 voyages : 18,40 €
- Ticket groupe + 10 personnes (tarif par personne sur réservation) : 1,60 €

Tarif solidaire (depuis le 1^{er} janvier 2022) :

- Ticket unitaire solidaire (valable 2 heures, sur présentation de la carte Solidaire au conducteur) : 0,40 €

N.B : Possibilité d'abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels

QR CODE POUR TÉLÉCHARGER L'APPLICATION



SOLUTIONS DE DÉPLACEMENTS EN TRAIN



La SNCF propose des solutions pour faciliter vos déplacements en train.

VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Personnes à mobilité réduite, personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie, personnes sans autonomie de déplacement, en insertion professionnelle ou en situation de précarité.

Pour plus d'informations, voici le lien pour accéder au site de la SNCF : <https://www.sncf-voyageurs.com/fr/voyagez-avec-nous/preparez-votre-voyage/accessibilite/priorites-et-reductions/>

DÉCOUVREZ LE SERVICE ACCÈS PLUS

Vous êtes une personne en situation de handicap ou à mobilité réduite et vous voyagez prochainement avec la SNCF ? Réservez Accès Plus, un service gratuit du transporteur TGV-INTERCITÉS qui vous permet de bénéficier d'une assistance pour embarquer et débarquer des trains. Vous pouvez bénéficier de ce service d'assistance aussi bien pour les trains nationaux qu'internationaux.

Ce service est destiné à toute personne dont la mobilité est réduite lors de l'usage d'un moyen de transport en raison :

- d'un handicap physique (sensoriel ou moteur, permanent ou temporaire),
- d'un handicap ou déficience intellectuels.

COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE ACCÈS PLUS ?

Votre prestation d'assistance s'effectue depuis le lieu de rendez-vous fixé en gare, au moins 30 minutes avant le départ, jusqu'à votre place à bord du train et à l'arrivée, depuis votre place dans le train jusqu'à la sortie de la gare, ou le lieu accessible de rendez-vous en gare, ou la station de taxi ou le train en correspondance du voyage.

La prestation prévoit aussi le portage de votre bagage (un bagage unique de 15 kilos maximum).

TRANSPORTS SANITAIRES

Sur prescription médicale, le transport peut être demandé par le patient ou un proche. Il vous permettra de vous rendre à vos rendez-vous médicaux et paramédicaux.

LES CAISSES DE RETRAITE

L'Agirc-Arrco

Le chèque Sortir Plus pour assister les seniors de plus de 75 ans dans leurs déplacements hors du domicile.

3 chèques d'une valeur de 150€ qui permettent de financer les services d'un accompagnateur professionnel de transport, à pied ou en voiture.

La MSA (Mutualité Sociale Agricole)

La MSA peut prendre en charge vos frais de transport, sous certaines conditions, pour vous rendre chez un professionnel ou dans un établissement de santé. Différentes solutions existent, parlez-en à votre médecin.

Le service d'action sociale de la caisse de retraite complémentaire dont vous dépendez peut également vous proposer des solutions. N'hésitez pas à les contacter.

QUELQUES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les solutions de transports varient d'un département ou d'une commune à l'autre, dans certains départements l'APA ou la PCH peuvent participer au financement des transports.



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'équipe médico-sociale du **Conseil Départemental** dont vous dépendez
- La **Maison Départementale des Personnes Handicapées** (MDPH) de votre territoire
- Le **C.L.I.C** (Centre Local d'Information et de Coordination) de votre commune
- Le **C.C.A.S** (Centre Communal d'Action Sociale) de votre commune
- La **PTA/DAC de la Nouvelle-Aquitaine** (Plateforme Territoriale d'Appui) au **0809 109 109**

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Groupe hospitalier Pellegrin
Place Amélie Raba-Léon 33076 Bordeaux cedex
05 56 79 59 13

www.chu-bordeaux.fr